Décision 07-D-11 du 28 mars 2007

relative à des pratiques mises en œuvre à l'occasion de marchés publics de travaux routiers passés par le Conseil général de la Marne, la ville de Reims et le district de Reims

Posted on: 06 avril 2007 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Dispositif(s)	Hors de cause Pratiques non établies
Entreprise(s) concernée(s)	Routière Morin, Routière Morin Marne, SCR Marne, Colas-Est, Screg-Est, Smac Aciéroïd, Eurovia Champagne Ardenne Lorraine (Eurovia CAL) devenue Eurovia Lorraine, Champagne Travaux Publics (CTP), Gorez frères, Robert Morin

Lire

le texte intégral de la décision
624.35 Ko